



PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL – VENDREDI 21 MARS 2025

Le vendredi 21 mars 2025 à 17h45 à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, se sont réunis les membres du Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, Président.

Les Délégués des 76 Communes :

Présents : 65 communes représentées par 83 délégués dont les membres du Bureau :

Messieurs Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE et Michel CHARMET.

Madame Huguette DRID.

Pouvoirs : 1

Absents excusés : Les délégués de 5 communes : Coise, Riverie, St Clément les Places, St Médard en Forez, St Symphorien sur Coise.

Absents : Les délégués de 6 communes : Bussièrès, Châtelus, Duerne, Les Halles, Meys, Ste Catherine.

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ :	Madame Julie PAILLÉ
	Monsieur Fabrice BARONNIER
SAFEGE :	Messieurs Olivier BOSSI - Pascal DINET –
	Jean-Christophe COLONNA - Loïc LE MENN
SOGEA :	Messieurs Alexis BADOIL - Olivier VENET
ST GOBAIN PONT A MOUSSON :	Messieurs Philippe TERPMANN – Damien BONHEUR

Monsieur Christophe MONTVERNAY (Directeur), Mesdames Sandra RABY (Gestionnaire administrative et financière) et Angélique RIBEYRON (technicienne), ont également assisté à la séance.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025 à CHEVRIERES (42)

Après la désignation de Monsieur André MOINE, Vice-Président et délégué de la commune de Pouilly les Feurs, en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Rapport d'activité du Syndicat

Messieurs Michel CHARMET et Jean-Marc GOUTAGNY, Vice-Présidents, présentent le rapport d'activité ⁽¹⁾

Question de Monsieur Jean-Jacques FONGARLAND, délégué de la commune de PANISSIERES : « Est-ce que l'outil prédictif LEAKMITED a-t-il déjà été utilisé par d'autres structures ?

➡ Oui, la métropole Rouen Normandie notamment, précise Monsieur MONTVERNAY.

Monsieur Bernard CHAVEROT complète la présentation en apportant les précisions suivantes :

- ✓ Sur les dégrèvements « loi Warsmann », il rappelle que le montant supporté par l'abonné peut parfois être conséquent. En effet, seuls les volumes supérieurs au double de la consommation moyenne (sur 3 ans) font l'objet d'un dégrèvement par le service.
- ✓ Fin du transfert obligatoire des compétences Eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 (?)
Monsieur CHAVEROT rappelle que le parlement étudie à ce jour une proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement". La remontée des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes ne serait plus obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Rapport des travaux réalisés en 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, dans le cadre du rapport d'activité, a dressé le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2024 présidé par Monsieur Bernard CHAVEROT. Les thèmes abordés sont décrits dans le fascicule remis à chaque délégué.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte des travaux réalisés au cours de cette séance.

Rapport récapitulatif des marchés

Monsieur Bernard CHAVEROT suggère que le rapport récapitulatif des marchés soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2024⁽¹⁾ soit parcouru tranquillement par chacun.

(1) Voir éléments contenus dans le fascicule remis à chaque délégué

Demande d'adhésion au Syndicat de la commune de Grammond

Monsieur le Président expose la demande formulée par la commune de Grammond pour intégrer le Syndicat. Il rappelle à travers un diaporama le travail effectué depuis le 2nd semestre 2023 pour étudier cette sollicitation.

Le service eau potable de cette commune de 900 habitants est actuellement géré en régie municipale. La commune est alimentée par des sources et par un achat d'eau auprès de Saint Etienne Métropole. Le service compte environ 400 abonnés. Le prix de l'eau au 01/01/2025 est de 5,27 € TTC/m³ (120 m³)

Le Syndicat a étudié cette demande en confiant une étude au cabinet SAFEGE avec les objectifs suivants :

- Déterminer pour le Syndicat, le meilleur mode de fonctionnement pour assurer la distribution et la sécurisation de la commune de Grammond.
- Réaliser les travaux de mise en conformité au regard de la sécurité des travailleurs, de la sécurité sanitaire.
- Amener le patrimoine existant ainsi que les services proposés aux abonnés à un niveau « sensiblement similaire » à ce que nous retrouvons sur le périmètre du Syndicat.

La solution technique proposée consiste à :

- Créer une alimentation par le SIEMLY depuis le réservoir de Manissol situé à Saint Christo en Jarez.
- Restructurer le service de distribution en construisant un nouvel ouvrage, en abandonnant 3 réservoirs vétustes et en renouvelant les tronçons de canalisations prioritaires.
- Maintenir une alimentation de secours par Saint Etienne Métropole.
- Mettre à niveau les services pour les abonnés de Grammond (ex : Déploiement de la télérelève,..).
- Abandonner les sources.

Le coût des travaux s'élève à environ 1 954 000 €.

Monsieur CHAVEROT expose la proposition du Bureau Syndical d'apporter une solidarité du Syndicat à hauteur de 400 000 € sur le montant de ces travaux.

Les 1 554 000 € restants seront financés par les abonnés de ce service, en mettant en place un tarif différencié pour les abonnés de la commune de GRAMMOND, comme le Syndicat avait pu le faire à l'occasion de l'adhésion de BUSSIERES et de SAINTE AGATHE EN DONZY en 2018.

En complément de ce tarif différencié, la commune participera au financement via une offre de concours dont le montant estimé se situe dans une fourchette de 18 000 à 25 000 €.

Il est proposé également à l'assemblée que la réalisation de cette opération soit portée par le Syndicat via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. En effet il est important que les travaux de restructuration du service soient opérationnels au 1^{er} janvier 2028.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président donne la parole aux délégués :

Question de Monsieur Gilles CHAVEROT, délégué de la commune de HAUTE-RIVOIRE : « Vous proposez une solidarité du Syndicat à hauteur de 400 000 € or dans le programme de travaux vous prévoyez d'inscrire une somme de 665 000 € pour Grammond ? »

➡ Monsieur le Président indique que le Syndicat préfinancera le montant total des travaux à réaliser (dont 665 000 € inscrit au BP 2025 pour financer la construction d'un réservoir) mais qu'au final sa participation se montera à 400 000 € sur 1 954 000 € de travaux estimés.

Monsieur le Président propose que le Comité Syndical délibère sur :

- L'adhésion de la commune de Grammond au 1^{er} janvier 2028,
- La prise en charge par le Syndicat d'une participation à hauteur de 400 000 €,
- La réalisation de travaux en autorisant Monsieur le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Grammond.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ces propositions.

Monsieur CHAVEROT passe ensuite la parole à Monsieur Cyril VILLARS adjoint de la commune de GRAMMOND qui précise que la commune est arrivée au bout de ses possibilités en matière de gestion de son service d'eau potable et qu'elle ne peut plus y arriver seule désormais.

Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au 1^{er} janvier 2025 – transfert de l'actif et du passif dans le budget du Syndicat

Dans le cadre de l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de la commune d'Epercieux Saint Paul, Monsieur le Président présente à l'assemblée les montants à intégrer dans le budget syndical :

- Actifs :
La valeur brute des actifs transférés s'élève à 531 002,56 €. Le montant des amortissements constatés au 31/12/2024 est de 187 689,25 €. La valeur nette des éléments d'actifs est de 343 313,31 €.
- Subvention :
La valeur brute de l'unique subvention transférée est de 4 148,96 €. Le montant des reprises de subventions transférées au 31/12/2024 s'établit à 1 863,50 €. Le montant de la subvention à reprendre au compte de résultat est de 2 285,46 €.
- Résultat de clôture :

Résultat de clôture de la section d'investissement :	– 119 880,29 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	+ 195 153,44 €
Résultat total à la clôture de l'exercice 2024 :	+ 75 273,15 €

Monsieur CHAVEROT informe que le Syndicat et la Commune proposent le transfert de la totalité du résultat de clôture de l'exercice 2024 au Syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le transfert de l'actif et du passif et autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert.

Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

Madame Angélique RIBEYRON présente la synthèse du rapport du Président sur le prix et la qualité du service 2024 qui a été remis aux délégués en début de séance.

Ce document a pour objet de présenter les différents aspects techniques et financiers du service. Il en ressort les conclusions suivantes :

- ✓ Une amélioration nette des indicateurs de performance pour l'exercice 2024. Le rendement de réseau passant de 69,9 % à 74,3 % et l'indice linéaire de perte de 2,34 m³/j/km à 1,90 m³/j/km.
- ✓ Une légère baisse des volumes produits sur l'année civile.

Question de Monsieur François VERICEL, délégué de la commune de SAINT MARTIN EN HAUT, « pourquoi le taux de renouvellement présenté est-il très différent de celui de l'année dernière ? »

➡ Monsieur MONTVERNAY indique que le taux de 0,92 % présenté dans le diaporama est le taux annuel. Celui-ci est différent du taux moyen de renouvellement sur 5 ans qui vous est présenté généralement et qui s'établit à ce jour à 1,18 %.

Monsieur François VERICEL poursuit en demandant « A-t-on une idée du montant financier à consacrer en fonction du taux de renouvellement souhaité ? »

➡ Monsieur Le Président explique que cela dépend de nombreux facteurs. En effet le diamètre de la canalisation renouvelée a un impact financier très important. Le renouvellement des conduites en PVC composées principalement des petits diamètres permet d'obtenir rapidement un taux de renouvellement plus élevé.

Arrivée de Pascal FAYOLLE, délégué de Saint Etienne Métropole.

Le Comité Syndical acte la présentation de ce document.

Le rapport sera adressé, prochainement, aux collectivités adhérentes (59 communes et 3 EPCI) qui devra être présenté en conseil municipal ou en conseil communautaire ou métropolitain avant la fin de l'année.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur CHAVEROT introduit le sujet en rappelant que le programme d'investissement a été largement détaillé lors de la séance précédente puis il passe la parole à Monsieur MONTVERNAY qui présente les résultats de l'exercice 2024 ainsi que les résultats de clôture au 31 décembre 2024.

Il commente les sections d'exploitation et d'investissement du Compte Administratif 2024 et du Budget Primitif 2025 et souligne les points principaux.

Monsieur Bernard CHAVEROT, atteste que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2024 sont en parfaite concordance.

Monsieur Bernard CHAVEROT quitte la salle et Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, 1^{er} Vice-Président, fait procéder au vote du Compte Administratif 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard CHAVEROT réintègre la salle et recueille les votes unanimes sur :

- ✓ Le Compte de Gestion 2024.
- ✓ L'affectation en recettes d'investissement du Budget Primitif 2025 de la totalité du résultat excédentaire de la section d'exploitation (5 317 687,40 €).
- ✓ Le Budget Primitif 2025 présenté.

Il remercie les délégués de leur confiance.

Lancement des procédures pour le renouvellement de deux marchés de travaux sous la forme d'accord cadre à bons de commande, pour 2026 et éventuellement 2027, 2028 et 2029

Monsieur CHAVEROT expose le sujet en rappelant la nécessité de relancer les procédures de consultation pour les 2 marchés de travaux :

✓ **Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés**

Madame RIBEYRON indique que le marché à bons de commande avec l'entreprise SOGEA, d'un montant de travaux de 2 500 000 € HT minimum par an, pour la réalisation des travaux de renouvellement, d'extension et de renforcement du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés, arrive à expiration le 31 décembre 2025.

Il est donc indispensable de prévoir, dès à présent, le lancement d'une nouvelle procédure avec les caractéristiques suivantes :

- Minimum : 2 500 000 € HT/an
- Maximum : 8 000 000 € HT /an
- Appel d'Offres restreint - Sélection des candidatures puis analyses des offres des candidats retenus.
- Nombre de candidats autorisés à soumissionner : 5
- Durée 1 an, renouvelable éventuellement 3 fois (31/12/2029)

✓ **Travaux de lotissements et d'extensions liées du réseau d'eau potable, de dévoiement de canalisations, de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm**

Il est rappelé à l'Assemblée que le marché à bons de commande avec l'entreprise SOGEA, d'un montant de travaux de 200 000 € HT par an minimum pour la réalisation des travaux de lotissements, d'extension et de dévoiement du réseau d'eau potable de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm, arrive à expiration le 31 décembre 2025.

Il est donc indispensable de prévoir, dès à présent, le lancement d'une nouvelle procédure avec les caractéristiques suivantes :

- Mini : 150 000 € HT/an
- Maximum : 800 000 € HT/an
- Appel d'Offres ouvert
- Durée 1 an, renouvelable éventuellement 3 fois (31/12/2025)
- Pas d'extension et de dévoiement de canalisations $\geq \varnothing$ 200 mm

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager les deux procédures conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Départ d'Evelyne BESSON, déléguée de Chabanière, et de Jean-Baptiste GIRAUD, délégué d'Aveize.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Madame Huguette DRID, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée le montant consacré par le Syndicat pour réaliser des actions humanitaires décentralisées. Le montant est de 0,35 cts/abonné.

L'enveloppe prévisionnelle à attribuer pour 2025 se monte à 16 783 €. Celle-ci étant composée de la dotation 2025 calculée sur la base suivante : 37 426 abonnés x 0,35 € soit 13 099 € + le reliquat 2024 d'un montant de 3 684 €.

Deux actions sont proposées :

- **Association Keur d'Afrique et Caritas Dakar** : Réalisation d'une canalisation d'eau potable de 1,235 km et mise en place de 8 bornes fontaine dans les villages de la commune de Diarrère au Sénégal.
La demande de subvention est de **4 400 euros soit environ 40 %** du montant total de l'opération qui est de **11 143 €**.
- **Association Saint Chamond Espoir** : Acheminement d'une source par un réseau enterré jusqu'au village de Bhalche Besi au nord-ouest de Katmandou au Népal.
Il est proposé une subvention de **12 383 euros** et le coût total de l'opération de **50 000 €** environ.

Soit un total de **16 783 €**.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ Confirme la somme de 0.35 € par abonné, soit un montant maximum de 13 099 € pour 2025.
- ✓ Décide de verser une subvention de 4 400 € à l'Association « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et une subvention de 12 383 € à l'Association « Saint Chamond Espoir »

Compte-rendu du concessionnaire SUEZ sur les faits marquants de l'exploitation 2024

Monsieur BARONNIER présente les faits marquant de l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAVEROT souhaite évoquer certains points pour lesquels Monsieur TOINET, délégué de la commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, l'a abordé :

Comment anticipe-t-on la diminution de la ressource RHÔNE dans les prochaines années ? Est-il possible de quantifier l'ensemble des volumes annuels prélevés depuis la sortie du lac Léman pour mesurer l'impact sur le fleuve et anticiper l'adaptation qui sera nécessaire à un moment ou à un autre ?

- ➡ Monsieur VANEL précise que des documents très intéressants produits par le Zone Atelier Bassin du Rhône (Zabr) et le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) sont disponibles sur leurs sites avec beaucoup de données notamment le document « le Rhône en 100 questions ».

Il est rappelé que les prélèvements dans le Rhône (ou sa nappe alluviale) pour l'eau potable ne représentent que 16 % du total des prélèvements actuels contre 48 % pour l'irrigation. Tous les acteurs sont donc concernés par l'évolution du fleuve à l'horizon 2050 à hauteur de leurs prélèvements...

Quid de la réutilisation des eaux de stations d'épuration : étude de faisabilité en cours / impact sur le niveau des cours d'eau etc ?

- ➡ *Monsieur le Président précise que le Syndicat n'étant pas compétent en assainissement, la question de la réutilisation des eaux traitées de stations ne se pose pas au sein de notre structure. La réglementation REUT fixe le cadre réglementaire pour l'utilisation de cette « ressource ». A ce jour, essentiellement pour des projets d'irrigation ou de réalimentation de nappes.*
Dans les Monts du Lyonnais, il ne faut pas négliger l'importance du soutien d'étiage « réalisé » par le rejet des stations d'épuration pour de nombreux petits cours d'eau avec une eau provenant en partie du réseau d'eau potable.

Question de Monsieur Georges BUFFARD, délégué de la commune de SAINTE FOY L'ARGENTIERE : « Quel est le montant journalier du coût de l'énergie ? »

- ➡ *Monsieur le Président indique que le coût de l'électricité s'élève à plusieurs milliers d'euros par jour. (Pour l'année 2024, il s'est élevé à 4 500 € par jour).*

La prochaine séance du Comité Syndical aura lieu le **vendredi 21 novembre 2025 à CHEVRIERES (42)**..

CLOTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président invite tous les participants à prendre part à l'apéritif et au buffet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05